

LA COMMUNE DE HERON RECRUTE

UN CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET MOBILITE (m/f)

Définition de fonction :

Le Conseiller en environnement assume l'ensemble des missions prévues par le Code de l'environnement et ses arrêtés d'exécution.

Le Conseiller en mobilité assiste les acteurs locaux en matière de management de la mobilité.

Missions générales :

- Coordination des diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune et notamment la Convention des Maires pour le climat et l'énergie.
- Gestion des dossiers environnementaux en cours dans la commune et constitution d'un relais dans leur gestion transversale.
- Création d'un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement.
- Participer activement à l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité et à la mobilisation / sensibilisation / communication autour de la mobilité au sein de la commune.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les missions sont déterminées par le Collège communal. Elles consistent en des prestations administratives (établissement de rapports, délibérations, notes internes, courriers, données statistiques diverses, ...) et techniques (visites d'inspection, rapports, suivi, ...).

Profil :

- ✓ Etre soucieux du respect des priorités définies par les autorités communales et des échéances.
- ✓ Etre pleinement intéressé par la problématique de la gestion de l'environnement et par le développement durable en général.
- ✓ Faire montre de rigueur, mais aussi de pragmatisme, dans leur application.
- ✓ Avoir de bonnes capacités de communication écrite et orale.
- ✓ Avoir un sens aigu de l'organisation.
- ✓ Savoir se montrer créatif et réaliste.
- ✓ Etre disponible (y compris en cas de besoin en dehors des heures habituelles de bureau) et résistant au stress.
- ✓ Apprécier le travail d'équipe, en synergie avec des acteurs communaux et/ou extérieurs.
- ✓ Etre réceptif à la nécessité de formations en fonction de l'évolution des législations.

Atouts :

- ✓ Avoir une expérience dans le domaine de la gestion et de la conduite de projets environnementaux.

- ✓ Posséder un certificat de conseiller en mobilité.
- ✓ Être titulaire du permis de conduire B à la date d'entrée en fonction.
- ✓ Être titulaire d'un passeport APE.
- ✓ Maîtriser les logiciels de bureautique de base. Avoir une expérience du traitement et d'interprétation des statistiques ainsi que d'un logiciel de "Système d'information géographique".
- ✓ Avoir une connaissance des projets environnementaux des administrations communales (plan maya, PCDN, contrat de rivière, convention des maires ...).
- ✓ Avoir une expérience dans l'organisation des événements de sensibilisation divers.
- ✓ Disposer d'une expérience professionnelle au sein d'une administration publique.

Diplôme - Conditions d'accès :

Au minimum, posséder un baccalauréat utile à la fonction.

Conditions de travail - Rémunération :

Contrat de travail à durée indéterminée à mi-temps pouvant évoluer vers un temps plein.

Echelle gradué spécifique B1: 29.571,20 € bruts annuels minimum (si aucune ancienneté valorisable) pécule de vacances et allocation de fin d'année.

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 6 années maximum dans le secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public. 26 jours de congés par an minimum.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- En ce qui concerne la fonction : M. Luc VIATOUR (☎ 0486/998 948) ;
- En ce qui concerne l'aspect contractuel : Mme Jennyfer LOUIS (☎ : 085/27.04.93 ou mail : jennyfer.louis@publilink.be).

Candidatures

Les candidatures, accompagnées d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation manuscrite et des pièces justificatives (copie diplôme(s), justification expérience, extrait de casier judiciaire et attestation d'aide à l'emploi) doivent parvenir à l'administration communale de Héron, Place communale, 1, 4218 COUTHUIN, pour le 31 mars 2017.

Si le nombre de candidatures reçues le justifie, une première sélection sur base du dossier de candidatures sera opérée. Toutes compétences ou particularités décrites par le candidat pouvant compléter cette offre d'emploi, pourront être prises en considération.

Les personnes qui n'auront pas rendu un dossier complet dans les délais requis ne pourront pas participer aux épreuves de sélection.